



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL23-DE



Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

23. PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION 2025.ECL.0503 – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA RUE NATIONALE

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, il s'avère nécessaire de remplacer à neuf l'éclairage vétuste.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de signer la convention 2025.ECL.0503 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la participation	Imputation
Éclairage Public						VOI-512- 2041582- 9010 RECU
Rénovation	22 494,00 €	26 993,00 €	22 494,00 €	50,00 %	11 247,00 €	
TOTAL PARTICIPATION					11 247,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu le projet de convention 2025.ECL.0503 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

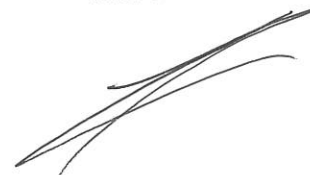
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal 2025 sur le compte VOI/512/2041582/9010/RECU,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025
Notifié le :